

Compte rendu de la séance du 12 Juin 2025, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 6 Juin 2025 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

**Ouverture de séance à 19h30**

**Etaient présents** : Guido ROMANO, Tiphaine DARDOISE, Rose Marie WRONA, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ

**Absents excusés** : Sandrine GUERVILLE, Armelle TAMBOUR

**Absents non excusés** : Jean-Claude BOSCH, Cyril AUZOU, Christophe GAUDOIN

**Secrétaire de séance** : **Philippe BLONDELET**

---

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 16 Mai 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 Mai 2025.

**2. Délibération pour la validation du rapport de la CLECT « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre »**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 19 mai 2025 afin d'évaluer le transfert de charges du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'auxerrois au 1er janvier 2025.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement a été évalué à 2 114 864.94€.

Sur la partie investissement, aucun coût de renouvellement n'a été pris en compte, considérant que la ville d'Auxerre livre un bâtiment entièrement réhabilité.

Le coût total du transfert d'élève à 2 114 864.94€

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 18 voix pour et 2 abstentions le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre.

A titre d'information, le rapport fait état des charges et des produits transférables et donc du montant de l'attribution de compensation qui sera retenu au terme de la procédure.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le contenu du rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité pour le rapport de la CLECT cité dans le paragraphe ci-dessus.

### 3. Délibération pour le choix définitif du délégataire pour le camping

Après la concertation de la commission du 06 Juin 2025 pour le choix du délégataire pour le camping « Les Ceriselles ». Le Conseil municipal est informé des réponses à l'appel d'offres et réagit à celle de la société FRERY à laquelle il n'est pas opposé.

Cependant le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à la société FRERY des éclaircissements indispensables quant au leasing éventuel du programme d'investissement ; il est également demandé de déterminer le rôle et le pouvoir du comité de pilotage proposé par la société FRERY afin de confirmer définitivement le choix de la société FRERY.

### 4. Délibération pour le compte administratif 2024

La préfecture de l'Yonne demande à la commune de refaire la délibération pour le compte administratif 2024 car M. Le Maire ne doit pas participer au vote.

Monsieur Guido ROMANO, maire, donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2024 qui font apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement		
Recettes	2024	1 080 556.00€
Dépenses réalisées	2024	1 022 551.88€
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2024</b>	<b>58 004.12€</b>
Résultat d'investissement		
Recettes	2024	198 134.50€
Dépenses réalisées	2024	350 219.89€
<b>Solde exécutoire</b>	<b>2024</b>	<b>-152 085.39€</b>

Ces sommes sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

M. Le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal élit M. BLONDELET Philippe, conseiller municipal, en tant que président de séance pour ce vote.

Nombre de membres présent : 7 Nombre de suffrage exprimés : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 7 voix pour et 0 contre le Compte Administratif 2024.

## **5. Délibération pour l'autorisation au maire de demander un fonds de soutien pour la rénovation d'un logement communal.**

Le logement communal situé au 18, rue Auguste Renoir nécessitant une rénovation pour un montant total de 18 780 € HT. M. Le Maire propose au Conseil Municipal de demander le solde du fonds de soutien mis en place par la Communauté de l'Auxerrois pour le financement de ces travaux.

Enveloppe total disponible par la CA :	30 000 €
Montant déjà demandé :	25 608 €
Solde restant :	4 392 €

Montant restant à charge pour la commune pour cette opération : 14 388 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, M. Le Maire à demander 4.392 € dans le cadre des fonds de soutien à la Communauté de l'Auxerrois.

## **6. Compte-rendu du Conseil d'administration de la SPL du Pays Coulangeois du 06 Juin 2025**

Un conseil d'administration s'étant déroulé le 06 Juin 2025, M. Le Maire informe les conseillers municipaux des éléments traités à cette réunion.

Les conseillers municipaux prennent note des informations données.

## **7. Questions diverses**

**La séance est levée à 21 h 15**

**Date prochain conseil municipal : jeudi 3 juillet à 19 h 30**

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA